

## Les moutons ne sont pas stupides; ce sont simplement des animaux spécifiquement de troupeau

Les moutons paraissent quelquefois têtus. Ceux qui s'en occupent et comprennent leur « langage » s'entendent bien avec eux.

Le naturaliste Conrad Gesner décrit de cette façon la nature des moutons dans son bestiaire de 1669: «Le mouton est un animal doux, simple, modeste, tranquille, obéissant, peureux et nigaud... Sans berger, les moutons se perdent bientôt et sont déboussolés. Lorsque l'un d'entre eux se perd ou fait une chute, tous les autres tombent après lui.» Il est donc évident que la présence d'un berger et de ses chiens est d'une grande importance pour les moutons.

Un bon berger connaît le comportement du troupeau de ses moutons et agit en conséquence. S'il veut, par exemple, isoler un mouton du troupeau, il conduit tous les moutons dans la bergerie, où il peut les tenir ensemble.

Dans des conditions naturelles, un troupeau de moutons est constitué de brebis et de leurs petits. Les béliers ne font partie du troupeau que durant la période des chaleurs. De même, dans la détention agricole des moutons, ils ne sont lâchés parmi les brebis que pendant la période de monte. Les grands troupeaux de moutons détenus sur de grandes surfaces forment des sous-groupes, mais cela est difficilement possible dans la détention en enclos.



*Les moutons ont confiance dans un bon berger.*



*Les moutons sont spécifiquement des animaux de troupeau.*

### **Les moutons se conforment à la hiérarchie ...**

Ainsi que les bovins et les chèvres, la vie communautaire chez les moutons est réglée selon la hiérarchie. Dans la règle, les béliers dominent les brebis. Mais le bélier ne conduit jamais le troupeau; il défend seulement sa position et couvre les brebis en chaleur. Les béliers mesurent leur force les uns aux autres par des duels. Il se produit souvent de violents coups de tête jusqu'à ce que le plus faible se détourne, prouvant par là sa soumission.

De même, le coup de pied au cours duquel un animal frappe un autre sous le ventre, ainsi que la menace avec la tête, sont des formes de disputes.

### ... Ils ruminent ce qu'ils mangent ...

Les moutons se contentent de peu. Ils peuvent vivre dans des endroits pauvres en végétaux, car leur estomac de ruminants peut mettre en valeur des fourrages pauvres en nutriments, mais riches en fibres grossières. L'espace de temps entre la prise de nourriture et la rumination permet aux moutons de prendre la nourriture au bon moment et ensuite de ruminer plus tard, couchés, en toute tranquillité. L'estomac de ces ruminants est aussi un réservoir d'eau et permet aux moutons de s'en tirer un certain temps sans boire.



### ... Sur la prairie, ils se sentent chez eux ...

Durant les journées chaudes, les moutons paissent pendant la fraîcheur du matin et ils ruminent à midi à l'ombre. Lorsque la prairie est limitée par une clôture, il faut veiller à ce qu'il y ait toujours des endroits ombragés. De l'eau fraîche ne doit jamais manquer.

Les moutons se nourrissent principalement d'herbe et de tiges feuillues. Vu qu'en temps de manque de nourriture, ils écorcent les arbres et les buissons, il faut protéger ceux-ci. Les clôtures des prairies ont deux raisons d'être: premièrement, elles doivent empêcher les moutons de s'évader et, deuxièmement, elles garantissent une protection à l'égard des chiens, par exemple. Il faut veiller à ce que les moutons ne se blessent pas à la clôture ou même ne puissent pas s'étrangler.



*Les moutons ont besoin d'eau fraîche et en été une place ombragée sur la prairie leur est indispensable.*

Les moutons apprécient la prairie même en hiver. Leur toison épaisse les protège du froid et ils trouvent même leur nourriture sous une couche de neige jusqu'à 30 centimètres, pour autant qu'ils puissent gratter la neige. Lors de conditions atmosphériques extrêmes, il faut mettre à leur disposition une couche sèche et du fourrage. Si les moutons sont détenus en bergerie, il leur faut suffisamment de place. La bergerie doit être bien aérée et claire.

### ... Ils ont besoin de soins ...

Vu que les moutons doivent parcourir de longues distances pour trouver leur nourriture, ils ont besoin de jambes et d'onglons valides. Les onglons doivent être régulièrement contrôlés. Des bains de pieds et une coupe correcte des onglons préviennent la pourriture des onglons (piétin) et ne sont pas seulement importants avant la montée à l'alpage.

Les animaux qui se déplacent sur les genoux ont des douleurs aux onglons. En bergerie ou sur la prairie, il doit y avoir quelque chose pour qu'ils puissent se gratter, par exemple une paroi de bois, un tronc d'arbre ou une poutre surélevée, horizontale.

**... Ils ont une toison de laine qui les protège ...**

Grâce à leur toison, les moutons sont mieux accoutumés au froid que les chèvres. En hiver, ils préfèrent souvent être dehors au froid qu'en bergerie. Vu que nos moutons domestiques ont été élevés pour leur laine depuis des siècles, ils doivent être tondus au moins une fois par année. Si les moutons se grattent fréquemment, cela peut être un signe qu'il y a des parasites dans la laine. La tonte est effectuée la plupart du temps par un spécialiste. La laine n'a pratiquement plus de valeur de nos jours; la tonte est actuellement un soin exclusivement hygiénique. Elle a lieu en règle générale au printemps et en automne. Les moutons qui viennent d'être tondus sont très sensibles au froid et ils doivent être tenus en bergerie durant les grands froids.



*Les moutons se sentent à l'aise dans une bergerie claire et bien aérée.*

**... Ils s'isolent pour mettre bas ...**

Dans la nature, la brebis portante se sépare du troupeau avant la mise bas. La mère reste trois à sept jours seule avec son petit et elle rejoint ensuite le troupeau. La relation entre la brebis et son agneau s'effectue dans les premières heures de l'existence. Pour que ce lien puisse se développer sans perturbation en bergerie, il faudrait que les brebis disposent d'un box de mise bas. La brebis ne se laisse téter par aucun agneau étranger. Grâce à ce fort lien entre la mère et son agneau, les agneaux retrouvent leur mère en tout temps, même dans de grands troupeaux.



*La mère laisse seulement téter ses propres agneaux.*

**... Ils veulent jouer et aiment les contacts ...**

Les jeunes animaux jouent volontiers ensemble, surtout le soir. Comme les cabris, ils s'exercent de cette façon à se comporter comme il leur sera nécessaire plus tard. Une place suffisante et des bottes de paille sur lesquelles ils peuvent s'amuser favorise ce comportement. Bien que les moutons soient plutôt d'une nature réservée, ils cherchent aussi le contact avec les gens. Ils peuvent être très confiants si l'on s'occupe des agneaux, si on leur parle et si on les caresse. Il vaut la peine de prendre le temps et de s'efforcer de comprendre les animaux.

**Protéger le troupeau est toujours plus important**

Sans mesure de protection, les moutons sont exposés à de nombreux prédateurs. Ce qui dans d'autres pays est une tradition dans la détention des moutons et des chèvres, commence à s'introduire en Suisse: l'accompagnement par des chiens de protection des troupeaux spécialement élevés et dressés. Ces chiens vivent parmi les troupeaux et les protègent contre les chiens errants, les renards, les grands corbeaux, les aigles et même contre les loups. Les ânes ont aussi une valeur d'une certaine protection pour les troupeaux de moutons et de chèvres. La brochure illustrée en couleur du WWF «Protection des troupeaux» donne des informations sur l'engagement des chiens de protection des troupeaux et offre des adresses utiles de stations d'introduction pour les détenteurs de moutons et de chèvres.

### Adresses utiles

- (1) Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Centre spécialisé dans la détention convenable des ruminants et des porcs, Agroscope FAT Tänikon, 3856 Ettenhausen, tél. 052 368 33 77 [www.blv.admin.ch](http://www.blv.admin.ch), rubriques Protection des animaux, Animaux de rente, [informationzht@agroscope.admin.ch](mailto:informationzht@agroscope.admin.ch)
- (2) Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, [www.protection-animaux.com](http://www.protection-animaux.com) > Publications > Animaux de rente
- (3) Service de conseil et de santé pour les petits ruminants, case postale 3360, Herzogenbuchsee, tél. 062 956 68 55, [www.caprovis.ch](http://www.caprovis.ch)



*Les jeunes arbres doivent être protégés des attaques par les moutons.*

### Indications littéraires

Les chiffres entre parenthèses se rapportent aux adresses ci-dessus

- Liste des publications de la recherche en protection des animaux (1)
- Directives de l'Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires pour la détention des moutons (1)
- Feuilles d'information de la Protection Suisse des Animaux PSA (2), (désignation avec chiffres et lettres):
  - Petite stabulation libre pour brebis laitières (TKS 4.1)
  - Stabulation de montagne pour brebis (TKS 4.2.)
  - Les moutons aussi veulent sortir en hiver (TKS 4.3)
  - Coupe de la queue des moutons (4.2 soins et entretien aux animaux)
  - Le mouton: il entretient la campagne (4.3 soins et entretien aux animaux)
- Périodique technique: Forum pour les petits ruminants  
Industriestrasse 9, case postale 2, 3362 Niederönz, tél. 062 956 68 74
- Protection des troupeaux – Guide pour les détentrices et détenteurs d'animaux, WWF Suisse, case postale, 8010 Zurich, tél. 044 297 21 21, [www.wwf.ch](http://www.wwf.ch) (mention: Protection des troupeaux)

### Remerciements

La PSA remercie Mme Rita Lüchinger et M. Alfred Zaugg du Service de conseil et de santé pour les petits ruminants pour leur collaboration à la feuille d'information.

### Auteur, Photos

Michael Götz, Dr Ing. Agr., M. Goetz journaliste agricole indépendant SARL, Säntisstrasse 2a, 9034 Eggersriet SG, Tél. 071 877 22 29, [migoetz@paus.ch](mailto:migoetz@paus.ch), [www.agrarjournalist.ch](http://www.agrarjournalist.ch)

### Editeur et renseignements supplémentaires

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, [psa@protection-animaux.com](mailto:psa@protection-animaux.com), [www.protection-animaux.com](http://www.protection-animaux.com)

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous [www.protection-animaux.com/publications/animaux\\_de\\_rente](http://www.protection-animaux.com/publications/animaux_de_rente)